

Ordonnances CCT R-37223 à R-37253, *Normes minimales concernant l'inspection et la sécurité des wagons de chemins de fer*, 26 septembre 1984.

Ordonnance CCT R-38352, *Normes minimales concernant l'inspection, l'essai et le fonctionnement des freins à air*, 23 juillet 1985 (CN et CP seulement).